

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil lundi le 2 mai 2022 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mme Annie Gentesse  
MM. Pierre Lavigne, Sylvain Masson, Éric Emond, Patrice Paillé et Sylvain Jacques  
sous la présidence d'Éric Leroux, maire

**Absence(s) :** Aucune

**Nombre de citoyens :** 13

Est également présente madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**ORDRE DU JOUR**

**1. MOT DE BIENVENUE**

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

**2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

2.1. Ajout

**3. CONSEIL**

3.1. Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

3.2. Mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

5.1. Procès-verbal séance régulière du 4 Avril 2022 et séance extraordinaire du 11 Avril 2022 – Adoption

**6. COMPTABILITÉ**

6.1. Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Avril 2022

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

7.1. Achat système de caméra audio WIFI – Conseil en ligne

7.2. Achat logiciel BEON conseil sans papier et processus décisionnel - PV

**8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

8.1. Règlement # 468 pour l'aménagement du parc Guévremont

8.1.1. Dépôt du projet de règlement # 468 décrétant un emprunt et des travaux d'aménagement du parc Guévremont

8.1.2. Avis de motion : Règlement # 468 décrétant un emprunt et des travaux d'aménagement du parc Guévremont

8.2. Règlement # 356-4 comité consultatif d'urbanisme

8.2.1. Adoption règlement # 356-4 comité consultatif d'urbanisme

8.3. Règlement # 437-26 – Modifications; bâtiments principaux et normes des clôtures de piscine

8.3.1. Dépôt du projet de règlement # 437-26

8.3.2. Avis de motion : Règlement # 437-26

8.4. Règlement 437-27 – Modification; Zone P-7

8.4.1. Dépôt du projet de règlement #437-27

8.4.2. Avis de motion : Règlement # 437-27

## **9. URBANISME – DOSSIERS**

9.1. Permis de construction – Avril 2022 et comparatif 2021-2022; dépôt

## **10. URBANISME – PIIA**

10.1. 4410-4412 Principale – Ajout enseigne sur la bâtisse pour le commerce  
Éduc O Poils inc

10.2. 2380 route 122 – Construction garage détaché

10.3. 45 Saint-Damase – Ajout d’une porte sur un mur latéral

10.4. 560 4<sup>e</sup> Rang de Simpson – Construction d’une nouvelle résidence  
unifamiliale

10.5. 540-570 Audet – Nouveau revêtement extérieur

10.6. 435-455 Audet – Nouvelles constructions de résidences jumelées

## **11. TRAVAUX PUBLICS**

11.1. Dépôt à neige - Accompagnement technique; mandat

11.2. Événement de levé de fonds - Opération Enfant Soleil; approbation  
municipale

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

## **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13.1. Congrès 2022 - Association des chefs en Sécurité incendie du Québec  
(ACSIQ)

13.2. Embauche pompier volontaire

13.3. Autorisation de signature de l’entente de service avec l’autorité 911

## **14. OFFICE D’HABITATION DRUMMOND (OHD)**

## **15. LOISIRS & COMMANDITES**

15.1. Achat de trampoline pour le Parc Guévremont - Subvention Desjardins

## **16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

16.1. Certificat de disponibilité C-08/22

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **18. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

## 1. MOT DE BIENVENUE

### 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

6065.05.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse

Que la présente séance soit ouverte à 19 h 31.

## 2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

### 2.1. Ajout

Point 3.2 : Mandat à la firme d’avocats Bélanger Sauvé

Point 15.1 : Achat de trampoline pour le Parc-Guévremont - Subvention Desjardins

6066.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour avec les ajouts tels que présentés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## 3. CONSEIL

### 3.1. Adhésion à la déclaration d’engagement : Unis pour le climat

Considérant que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l’adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l’adaptation aux changements climatiques;

Considérant que la déclaration lance un appel à l’exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d’administration de l’UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

- **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.** Ils entraînent une augmentation d’événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;
- **Les changements climatiques exigent des réponses locales.** Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l’avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;
- **Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.** Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l’intérêt de la société;

- **Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.** Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;
- **Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.** Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élues et élus de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

6067.05.22 Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Eric Emond

Il est résolu :

- que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.2. Mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé**

Considérant que le conseil s'interroge sur plusieurs actions posées par le maire de Saint-Cyrille-de-Wendover reliées au code d'éthique adopté par la Municipalité;

Considérant que des avis légaux seraient souhaitables;

6068.05.22 Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover mandate la firme Bélanger Sauvé pour obtenir des avis légaux sur le code de déontologie et certains gestes posés par le maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION**

### **5.1. Procès-verbal séance régulière du 4 Avril 2022 et séance extraordinaire du 11 Avril 2022 – Adoption**

6069.05.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et la séance extraordinaire du 11 avril 2022 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. COMPTABILITÉ

### 6.1. **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – Avril 2022**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/22 émis;

6070.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'avril 2022, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : Avril 2022 .....	117 329,96 \$
Déboursés directs : Avril 2022 .....	11 445,84 \$
Dépenses préautorisées : Avril 2022 .....	20 956,98 \$
Rémunération globale : Avril 2022.....	190 837,56 \$
Remboursement des dépenses - KM : Avril 2022 .....	0 \$
	<b><u>Total 340 570,34 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. DOSSIERS MUNICIPAUX

### 7.1. **Achat système de caméra audio WIFI – Conseil en ligne**

Considérant les changements apportés par *la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*;

Considérant qu'une municipalité peut désormais, par règlement, interdire les enregistrements vidéo et sonores des séances publiques du Conseil si elle enregistre les séances et les rend disponibles sur son site Web le jour ouvrable suivant;

Considérant que le Conseil n'a pas encore adopté de règlement à cet égard, mais souhaite tout de même enregistrer la séance de ce soir et la rendre disponible sur son site Web dans les meilleurs délais;

Considérant le souci de transparence du nouveau Conseil;

Considérant la volonté du nouveau Conseil de s'inscrire dans une perspective de développement durable en favorisant l'utilisation des nouvelles technologies afin de diminuer les déplacements en voiture;

Considérant que certains citoyens ne sont pas disponibles les soirs de semaine afin d'assister aux séances du conseil que ce soit pour des raisons familiales ou pour le travail;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/22 émis;

6071.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- que les séances seront enregistrées et rendues disponibles sur le site Web de la Municipalité dans les meilleurs délais;
- d'accepter la proposition de la soumission de Stéréo Plus Roussel Informatique au coût de 4 403,50 \$ (taxes incluses) pour le système caméra audio wifi ainsi que l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7.2. Achat logiciel BEON conseil sans papier et processus décisionnel - PV**

Considérant la volonté du nouveau Conseil de s'inscrire dans une perspective de développement durable en favorisant l'utilisation des nouvelles technologies afin d'avoir un conseil sans papier;

Considérant que cette technologie est un outil efficace pour améliorer l'efficacité du processus administratif;

6072.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- d'autoriser la directrice générale à signer tout document pour l'acquisition et l'implantation du logiciel;
- qu'une dépense de 6 410 \$ pour l'acquisition soit autorisée pour l'achat du logiciel;
- qu'un montant de 3 735 \$ soit autorisé pour l'implantation et la formation;
- qu'une dépense de 1 882 \$ soit autorisée pour le contrat annuel et soutien technique;
- pour un total de 13,829 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

### **8.1. Règlement # 468 pour l'aménagement du parc Guévremont**

#### **8.1.1. Dépôt du projet de règlement # 468 décrétant un emprunt et des travaux d'aménagement du parc Guévremont**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 468 décrétant un emprunt de 2 035 000 \$ et une dépense de 2 035 000 \$ dont une partie sera payée avec une subvention PAFIR de 773 593 \$ pour l'aménagement du parc Guévremont;

Dépôt du projet de règlement # 468 sur le réaménagement du Parc Guévremont est fait et copie remise aux membres du conseil.

#### **8.1.2. Avis de motion : Règlement # 468 décrétant un emprunt et des travaux d'aménagement du parc Guévremont**

Avis de motion est par les présentes donné par madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 468 décrétant un emprunt de 2 035 000 \$ et une dépense de 2 035 000 \$ dont une partie sera payée avec une subvention PAFIR de 773 593 \$ pour l'aménagement du parc Guévremont.

## **8.2. Règlement # 356-4 comité consultatif d'urbanisme**

### **8.2.1. Adoption règlement # 356-4 comité consultatif d'urbanisme**

Considérant qu'un projet a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 356-4, lequel a pour objet de modifier l'article 2.1, 2.3 et 2.17 du Règlement # 356 pour établir les modalités de constitution, de nomination et permettre l'alternance des membres pour le comité consultatif d'urbanisme le 4 avril 2022;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 avril 2022;

Considérant que le règlement a été présenté à une séance publique de consultation le 2 mai 2022;

Considérant qu'une copie du règlement # 356-4 a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

6073.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement portant le # 356-4, lequel a pour objet de modifier l'article 2.1, 2.3 et 2.17 du Règlement # 356 pour établir les modalités de constitution, de nomination et permettre l'alternance des membres pour le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.3. Règlement # 437-26 – Modifications; bâtiments principaux et normes des clôtures de piscine**

### **8.3.1. Dépôt du projet de règlement # 437-26**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-26, lequel a pour objet de modifier les normes de hauteur, d'apparence des bâtiments principaux ainsi que les normes des clôtures de sécurité des piscines.

Dépôt du projet de règlement # 437-26 est fait et copie remise aux membres du conseil.

### **8.3.2. Avis de motion : Règlement # 437-26**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 437-26, lequel a pour objet de modifier les normes de hauteur, d'apparence des bâtiments principaux ainsi que les normes des clôtures de sécurité des piscines.

## **8.4. Règlement 437-27 – Modification; Zone P-7**

### **8.4.1. Dépôt du projet de règlement #437-27**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-27, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone P-7.

Dépôt du projet de règlement # 437-27 est fait et copie remise aux membres du conseil.

#### **8.4.2. Avis de motion : Règlement # 437-27**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du Règlement # 437-27, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone P-7.

### **9. URBANISME – DOSSIERS**

#### **9.1. Permis de construction – Avril 2022 et comparatif 2021-2022; dépôt**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'avril 2022 et du comparatif avec l'année 2021 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

### **10. URBANISME – PIIA**

#### **10.1. 4410-4412 Principale – Ajout enseigne sur la bâtisse pour le commerce Educ O Poils inc.**

Considérant que la demande porte sur l'ajout d'enseignes sur la bâtisse au 4410-4412 rue Principale pour un commerce d'articles pour animaux, une école de dressage ainsi qu'un salon de toilettage (tous sous la même bannière);

Considérant que la demande comprend l'ajout d'un total de six enseignes à l'avant de l'édifice;

Considérant que deux affiches sont sous formes de bannières de 11 pieds de hauteur, un logo de chien de 37 pouces de hauteur par 34, 125 pouces dans le pignon à l'avant, une enseigne de 4 pieds par 3 pieds de largeur incluant le nom et les informations pour joindre l'entreprise, ainsi que deux autres affiches de 5 pieds de hauteur par 3,74 pieds de largeur illustrant des chiens prévus sur les côtés des poteaux de l'entrée principale;

Considérant que les normes du règlement de zonage # 437 permettent d'y installer un total de deux enseignes par établissement plus un logo et un enseigne de type babillard d'un maximum d'un mètre carré;

Considérant qu'une bannière portable pourrait être tolérée de façon temporaire pour une durée d'un mois pour l'ouverture du commerce;

Considérant que le bâtiment en question est visé par l'article 3.2.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

Considérant les recommandations du CCU;

6074.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'approuver la demande, conditionnellement à ce que le projet respecte les normes en vigueur du règlement de zonage # 437 et en acceptant de façon temporaire une bannière portable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10.2. 2380 route 122 – Construction garage détaché**

Considérant que la demande porte sur la construction d'un garage détaché sur le lot 4 335 511 ainsi qu'un agrandissement du bâtiment principal sis au 2380 route 122;



Considérant que le demandeur était présent par visioconférence afin d'expliquer son projet;

Considérant que le garage proposé présentera un revêtement de vinyle de couleur « blanc » ou un équivalent ainsi qu'une toiture en aluminium de couleur « noir » tel qu'illustré sur les plans et tel que présent sur le bâtiment principal;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437;

Considérant les recommandations du CCU;

6075.05.22 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.3. 45 Saint-Damase – Ajout d'une porte sur un mur latéral**

*Mme Annie Gentesse et M. Sylvain Jacques déclarent leur conflit d'intérêts dans ce dossier et se retirent de la salle.*

Considérant que la demande porte sur l'ajout d'une porte sur le côté latéral du garage prévu;

Considérant que la porte installée sera celle qui est présentement sur le côté du garage sous l'abri d'auto permanent;

Considérant que le bâtiment en question est visé par l'article 3.2.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

6076.05.22 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Mme Annie Gentesse et M. Sylvain Jacques regagnent leur position après adoption.*

### **10.4. 560 4<sup>e</sup> Rang de Simpson – Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale**

Considérant que la demande porte sur la construction d'une résidence unifamiliale isolée, d'un étage, sur le lot 6 498 167 (560 4<sup>e</sup> Rang de Simpson);

Considérant que la construction projetée présente un revêtement de vinyle blanc horizontal, un revêtement d'aluminium blanc à la verticale ainsi que du bardeau d'asphalte noir tel qu'illustré sur les plans déposés;

Considérant que les fenêtres auront un linteau noir sur leur pourtour;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437;

6077.05.22 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.5. 540-570 Audet – Nouveau revêtement extérieur**

Considérant que la demande porte sur le changement de revêtement d'un immeuble multilogements sur le lot 6 419 133;

Considérant que le revêtement prévu comporte du « Canexel D5 » de couleur falaise, du fibrociment blanc, de la brique noire, des fenêtres noires, du fascia et du soffite noir;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437;

6078.05.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.6. 435-455 Audet – Nouvelles constructions de résidences jumelées**

Considérant que la demande porte sur la construction de deux résidences jumelées sur les lots 6 443 935 et 6 443 936;

Considérant que le revêtement prévu comporte du « Canexel D5 » de couleur « bois de grange », du revêtement de pierre, du fascia large noir lisse en façade, des fenêtres noires ainsi qu'une toiture en bardeaux d'asphalte noirs;

Considérant que la résidence sise sur le lot 6 443 935 comporte un garage attenant;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437 et est assujetti à l'article du règlement # 321;

6079.05.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la demande telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. TRAVAUX PUBLICS**

### **11.1. Dépôt à neige - Accompagnement technique; mandat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/22 émis;

Considérant l'offre de service # 37245 déposée le 5 avril 2022 par la firme Pluritec pour les services professionnels d'accompagnement technique de construction d'un site de dépôt de neige usée;

Considérant qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire de 6 500 \$ plus taxes;

Considérant les recommandations du comité des Travaux publics;

6080.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme Pluritec au montant estimé de 7 473,38 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11.2. Événement de levée de fonds - Opération Enfant Soleil; approbation municipale**

Considérant la demande de l'entreprise Remax Élite pour la tenue d'un événement de levée de fonds sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'organisation veut tenir l'événement à l'intersection des routes 122 et 255 sur juridiction du ministère des Transports;

Considérant les renseignements reçus du MTQ sur la demande de permis applicable pour les événements tenus dans leurs emprises;

Considérant que la levée de fonds pour l'organisme Enfant Soleil aura lieu les 4 et 5 juin 2022;

6081.05.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- que la Municipalité autorise la tenue de la collecte de fonds sur son territoire pour l'organisme Opération Enfant Soleil, qui aura lieu les 4 et 5 juin 2022;
- que l'autorisation est accordée seulement dans le cas de l'obtention de l'approbation par le ministère des Transports du Québec, en raison de la route 122.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

## **13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13.1. Congrès 2022 - Association des chefs en Sécurité incendie du Québec (ACSIQ)**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/22 émis;

6082.05.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson  
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (695 \$ taxes exclues) pour monsieur Martin Boisclair au congrès 2022 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), qui aura lieu du 21 au 24 mai 2022 à Laval, ainsi que tous autres frais reliés au congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13.2. Embauche pompier volontaire**

Considérant la recommandation d'embauche faite par le directeur des incendies;

Considérant que le pompier a déjà toutes les formations de pompier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/22 émis;

6083.05.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé  
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de monsieur Martin Allard, à titre de pompier volontaire, pour le Service d'incendie de Saint-Cyrille-de-Wendover, et ce, selon les termes et conditions en vigueur pour ces postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13.3. Autorisation de signature de l'entente de service avec l'autorité 911**

Considérant que le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1 PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

Considérant qu'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

Considérant que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Considérant que l'entente se termine en 2022 et doit être renouvelée;

6084.05.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu d'autoriser la directrice générale ou son suppléant à signer tout document pour entériner l'entente de Service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

### **15. LOISIRS & COMMANDITES**

#### **15.1. Achat de trampoline pour le Parc Guévremont - Subvention Desjardins**

Considérant la demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond pour financer les travaux de réaménagement du parc Guévremont;

Considérant que la Caisse a versé à la Municipalité la somme globale de 15 000 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un trampoline géant;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-08/22 émis;

6085.05.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- d'accepter la soumission à la firme Groupe Lavallée au coût de 27 243,33 \$ (taxes incluses);
- d'appliquer la subvention de 15 000 \$ de Desjardins à l'achat ainsi que d'inclure deux logos;
- que l'installation se fera en régie lors du réaménagement du parc Guévremont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

### **16.1. Certificat de disponibilité C-08/22**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 2 mai 2022

Lyne Rivard

*Directrice générale et greffière-trésorière par intérim*

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 48.

Signé :

---

Éric Leroux, *maire*

---

Lyne Rivard, *directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim*